



Plan national d'attribution des fréquences

Arrêté du 27 novembre 2019

Le Conseil fédéral suisse

décide:

Le Plan national d'attribution des fréquences du 25 octobre 2019¹ est approuvé et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

27 novembre 2019

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ueli Maurer

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ Le Plan national d'attribution des fréquences est publié sous la forme d'un renvoi (rapport entre l'art. 5, al. 1 et l'art. 13, al. 3 LPubl; RS **170.512**). Il peut être demandé à l'Office fédéral de la communication, Concessions et gestion des fréquences, Case postale, Rue de l'Avenir 44, 2501 Bienne; il figure également à l'adresse internet suivante: www.bakom.admin.ch > Fréquences et antennes > Plan national d'attribution des fréquences.

